

Conseil d'administration du 7 juillet 2022
Membres en exercice : 54
Nombre de membres présents : 35
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de voix : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n° 2022-15
APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF 2 DE L'ANNÉE 2022

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 20 juin 2022, s'est tenu le 7 juillet 2022, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331- 3et R331-23 ;
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202, modifié par l'arrêté 52-2022-01-0055 du 14 janvier 2022 et par l'arrêté n° 52-2022-01-00112 du 25 janvier 2022 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;
Vu les articles 202, 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Considérant le compte financier 2020 établi par l'agent comptable de l'établissement public du Parc national de forêts ;
Considérant les tableaux GBCP des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, du compte de résultat, du bilan et les annexes annexées à la présente délibération ;
Vu l'analyse du contrôleur budgétaire ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote favorable à l'unanimité, le conseil d'administration approuve :

Article 1 :

Les autorisations budgétaires suivantes :

- 5 231 227 € d'autorisation d'engagement dont
 - 2 050 000 € en personnel
 - 1 259 437 € en fonctionnement
 - 453 903 € en intervention
 - 1 467 887 € en investissement

- 5 905 202 € de crédits de paiement dont
 - 2 050 000 € en personnel
 - 1 379 398 € en fonctionnement
 - 729 207 € en intervention
 - 1 746 597 € en investissement
- 4 613 215,93 € de prévisions recettes
- 1 291 986,07 € de solde budgétaire déficitaire

Article 2 :

Les prévisions comptables suivantes :

- - 385 152 € de résultat patrimonial
- 185 152 € d'insuffisance d'autofinancement
- - 1 075 660 € de variation de fond de roulement
- - 1 291 986 € de variation de la trésorerie

Article 3 :

Les tableaux budgétaires GBCP des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale sont joints à la présente délibération.

Article 4 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc-en-Barrois, le 7 juillet 2022.

Le directeur



Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration



Nicolas SCHMIT

NOTE DE L'ORDONNATEUR

Conseil d'administration du 07 juillet 2022

Budget rectificatif numéro 2 pour l'année 2022

Plusieurs éléments nécessitent l'élaboration d'un deuxième budget rectificatif pour l'établissement public du Parc national de forêts par rapport au premier budget rectificatif adopté lors du conseil d'administration du 3 mars 2022.

Le conseil d'administration sera amené à délibérer sur les tableaux 1 – 1^{er} cadre, 2, 4 et 6 – 1^{er} cadre. Les autres tableaux de la liasse budgétaire et comptable sont fournis à titre d'information.

1- Autorisation d'emploi

Pas de modification par rapport au BI 2022 et au BR1 2022 : les 30 ETP et 30 ETPT pour l'année 2022 sont confirmés, pour mémoire, par la notification du MTE en date du 14 février 2022.

Toutefois, le tableau 1 est modifié de manière à autoriser l'établissement public à recruter un (1) apprenti à compter du mois de septembre (soit 0,33 ETP hors plafond d'emploi). Ce recrutement permet à l'établissement de contribuer à la formation de jeunes dans les métiers de la protection de la nature en appui aux établissements de formation professionnelle du territoire. Le profil visé serait un étudiant de BTS-Gestion de la protection de la nature (GPN).

2- Actualisation des recettes à intégrer pour l'exercice 2022

- Crédits fléchés de l'Etat pour l'investissement (BOP113) :

Les travaux du siège, notamment l'installation d'un ascenseur, ont nécessité de revoir l'alimentation électrique du bâtiment pour en augmenter la puissance. Dans ce cadre, le Ministère a attribué une subvention d'investissement supplémentaire au Parc qui porte le total de la dotation d'investissement à **111 100 €** pour l'année 2022 au lieu de 100 000 €.

- Subventions de l'OFB dans le cadre du partenariat de GMF avec l'OFB et les Parcs nationaux : Compte tenu des délais dévolus aux travaux de mise en accessibilité du site de la Maison forestière de Charbonnière à Auberive par le CIN et du point d'accueil et centre de ressources du Vals d'Esnoms, seuls les acomptes prévus aux Conventions pourront être reçus en 2022, soit respectivement **6 000 €** et **3 000 €** au lieu de respectivement 14 000 € et 10 000 €.

- Remboursements de trop perçus et remboursement de sinistre : Ces remboursements augmentent les recettes propres de l'établissement de **16 406,53 €**

- Indemnité logement des volontaires du service civique : L'indemnité logement des volontaires du service civique, actuellement versée par la Ligue de l'enseignement au Parc national, sera versée directement aux volontaires du service civique à compter de la rentrée prochaine, diminuant les recettes de 2 000 €.

- Subvention par l'association Nuits des Forêts : L'évènement Nuits des Forêts 2022 organisé par le Parc national permet de bénéficier d'une subvention à hauteur de **2 000 €**

La ventilation est présentée au tableau 2 « autorisations budgétaires » et pour information dans le

tableau 3 « tableau des recettes par origine »

Le total des recettes passe de 4 4 606 709,40 € à 4 613 215,93 €(+ 6 506,53 €)

3- Postes de dépenses

Le poste Personnel n'est pas modifié, le montant reste identique au BI 2022 et au BR1 2022, à savoir 2 050 000 € en Autorisation d'Engagement (AE) et en Crédit de Paiement (CP). Le recrutement d'un apprenti se fait à enveloppe budgétaire prévisionnelle constante.

Le poste Fonctionnement est modifié par l'ajout en AE et en CP des besoins relatifs à la mise en place de la Réserve intégrale d'Arc-Châteauvillain dont la création a été rendue effective par le décret du 10 décembre 2021 et dont le plan de gestion sera présenté au conseil d'administration pour approbation le 7 juillet 2022. Les dépenses relatives à la mise en place de la réserve intégrale n'avaient donc pu être anticipés. Il s'agit notamment des frais de mise en place d'une Délégation de Service Public (DSP), des dépenses relatives à la mise en œuvre du dispositif de régulation et aux équipements destinés à concrétiser sur le terrain la mise en œuvre de la réglementation.

En AE : le montant total de l'enveloppe Fonctionnement passe d'un BR1 de 1 237 000 € à un BR2 de **1 259 437 €(+22 437 €)**

En CP : le montant total de l'enveloppe Fonctionnement passe d'un BR1 de 1 358 932 € à un BR2 de **1 379 398 €(+20 465,89 €)**

Il est à noter que l'opération concernant la deuxième tranche du parcours d'œuvres d'art de « la Belle Balade » à Châteauvillain a fait l'objet d'une demande de subventions auprès de la DRAC pour 7 500 € et auprès d'un programme LEADER pour 28 100 €.

Des recettes complémentaires sont également attendues avec les rétributions dans le cadre de la délégation de service public. Le Parc vise des recettes permettant d'équilibrer les charges de gestion de la Réserve intégrale.

Le poste Intervention a été modifié par la diminution des besoins identifiés dans le cadre de l'utilisation des fonds du Plan France Relance au bénéfice du poste Investissement.

Le montant total en AE passe de 462 651,12 € à **453 903 €(-196 097€)** et en CP de 981 150,66€ à **729 207€(-251 943,66 €)**.

Le poste Investissement est modifié pour prendre en compte la réallocation des financements du Plan France Relance ainsi que le complément de financement nécessaire dans le cadre notamment :

- De la réalisation des travaux du siège : résiliation du lot « revêtement de sol et faïence » entraînant une nouvelle commande en 2022 pour 16 597 € (AE = CP) et la conception d'un aménagement paysagé des espaces verts autour des locaux pour 13 000 € (AE=CP)
- De la bonne gestion de la Réserve intégrale : nécessité de se doter de chaises d'affût et de barrières de fermeture des routes forestières à la circulation publique pour 95 000 € au total (AE=CP)
- D'une régularisation comptable et budgétaire de 2021 : marché public passé en 2021 quant à la matérialisation des limites du cœur sur les voies départementales et communales non engagé en 2021 pour 122 959 € (AE=CP en 2022)
- Réévaluation du besoin en signalétique routière et pédestre ainsi qu'en matérialisation d'ilots au sein des forêts certifiées en région d'Auberive (SIGFRA) pour 45 000 € en AE.
- Réévaluation du montant des travaux des portes de cœur ainsi que de l'aménagement de la Maison de la Forêt à Leuglay compte tenu de l'augmentation du coût des matières premières pour 63 655 € en AE.

En AE : les dépenses d'investissement passent de 914 669 € à **1 467 887 €(+ 553 218,15 €)**

En CP : les dépenses d'investissement passent de 1 427 340 € à **1 746 597 €(+ 319 257,04 €)**

Pour mener à bien les actions fléchées dans le cadre du Plan France relance, le Parc aura recours à de l'autofinancement ou à des financements externes (échanges en cours notamment sur du financement LEADER) pour 176 442 €.



Bien que la consommation de CP soit à ce jour relativement faible (352 000 €), il est à noter que plusieurs actions en cours vont se dénouer en consommant des CP massivement d'ici l'été et l'automne 2022, notamment la réception des travaux du siège (264 000 €), la réalisation des 4 haltes équestres (120 000 €), la finalisation des abris des Portes de cœur d'Arc en Barrois et de Chatillon (267 864 €).

Ainsi comme l'indique le tableau 2 « autorisations budgétaires », les variations des enveloppes Fonctionnement, Intervention et Investissement entraînent au total des ouvertures au BR2 d'AE supplémentaires de **379 558,15 €** et de CP supplémentaires de **81 272,74€**. Ces augmentations de besoins sont couvertes par la trésorerie disponible.

Le tableau 6 « Situation patrimoniale » précise les recettes acquises et tient compte de la nouvelle ventilation des fonds du Plan France Relance entre l'enveloppe Intervention et Investissement. Les produits issus des subventions de l'Etat augmentent de 223 647 € comparativement au BR1 dans le compte de résultat prévisionnel et les ressources diminuent d'autant dans l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés. Le financement de l'actif est bien par l'Etat et non par tiers comme l'indique le BR1 par erreur.

4- Solde budgétaire

Le solde déficitaire au BR1 de 1 210 713,33 € passe à **1 291 986,07 € (-81 272,74 €) au BR2.**

5- Prélèvement de trésorerie

Cette même somme doit donc être prélevée dans la trésorerie de l'établissement qui s'élève en début d'exercice à 1 782 908 euros (CF 2021) et sera ramenée à un niveau final prévisionnel de **490 922 €**. Ce montant prévisionnel est un montant minimal. Il sera réévalué en novembre afin de tenir compte des actions engagées en fin d'années dont la réalisation se poursuivra en 2023, actions qui réduiront la dégradation de la trésorerie et généreront des restes à payer pour 2023.

Dressé le 10 juin 2022
Le Directeur du Parc national de forêts

Philippe Puydarrieux

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	30	0,33	30,33
Rappel du plafond d'emploi notifié par le responsable de programme (ETPT)	30		

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISÉS PAR LA LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel (*)	ETPT	Dépenses de personnel (*)	ETPT	masse salariale
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (1 + 2 + 3 + 4)	30	2 046 000	0,33	4 000	30,33	2 050 000
1 - TITULAIRES	10,35	801 000	0	0	10	801 000
* Titulaires État (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion déconcentrés dans l'organisme)					0	0
* Titulaires organisme					0	0
2 – CONTRACTUELS	19,65	1 170 000	0	0	20	1 170 000
* Contractuels de droit public	967 000	0	0	0	967 000	0
. Contractuels quasi-statut :					967 000	0
δCDI	125 000	0	0	0	125 000	0
δCDD	842 000	0	0	0	842 000	0
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)					0	0
Autres contractuels de droit public	0	0	0	0	0	0
δCDI					0	0
δCDD					0	0
3 a) - CONTRATS AIDES					0	0
3 b) – APPRENTIS			0,33	4 000	0	4 000
4 - AUTRES ELEMENTS DE DEPENSES DE PERSONNEL		75 000		0		75 000
Autres rémunérations (allocation de retour à l'emploi, vacances et rémunérations occasionnelles / heures supplémentaires, Unedic, allocations retraites à la charge de l'établissement)		20 000				20 000
Action sociale et prestations sociale et médecine du travail (activités culturelles, sportives et de loisirs, restauration (cantine, titres restaurant), amicales, contributions au fonctionnement des syndicats, fonds de secours, accidents du travail, médecine du travail, capital décès)		55 000				55 000
Autres dépenses de masse salariale non ventilables par catégories (IKV, rachats de jours CET, CSG, versements transport, impôts et taxes associés)						0
Ligne d'ajustement						0

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité

EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTE DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS (MAD SORTANTES)	ETPT	Dépenses de personnel (*)
	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME		
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME		

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (Mise à disposition entrantes)

EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTE DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS (4 + 5)	ETPT	Dépenses de fonctionnement (*)
	0	0
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME		
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME		

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et ne décomptant pas le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme (volontaires de service civique)

	ETPT	Dépenses de personnel
9 - VSC	0	0

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

COMPTES	DEPENSES									RECETTES				
	Montants									Montants				
		AE				CP								
	CF 2021	BR1 2022	Variation BR1/BR2	BR2 2022	CF 2021	BR1 2022	Variation BR1/BR2	BR2 2022		CF 2021	BR1 2022	Variation BR1/BR2	BR2 2022	
631 632 633, 641x, 645x, 647x, 648x, 649x et 651	Personnel	1 156 171,80	2 050 000,00	0,00	2 050 000,00	1 156 771,80	2 050 000,00	0,00	2 050 000,00	1 637 600,36	3 489 673,00	16 406,53	3 506 079,53	Recettes globalisées
645311 - 645312	<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	140 874,06		0,00				0,00		1 500 000,00	3 489 673,00	0,00	3 489 673,00	Autre financement de l'Etat (contribution OFB)
	Fonctionnement	656 696,10	1 237 000,00	22 437,00	1 259 437,00	409 319,19	1 358 932,11	20 465,89	1 379 398,00	131 557,00		0,00	0,00	Autres financements de l'Etat
												0,00	0,00	Fiscalité affectée
	Intervention	462 651,12	650 000,00	-196 097,00	453 903,00	101 554,96	981 150,66	-251 943,66	729 207,00	6 043,36		16 406,53	16 406,53	Recettes propres
318 621	Investissement	1 151 834,36	914 668,85	553 218,15	1 467 887,00	604 901,82	1 427 339,96	319 257,04	1 746 597,00	0,00	1 117 036,40	-9 900,00	1 107 136,40	Recettes fléchées*
553 218											1 043 636,40	11 100,00	1 054 736,40	Financements de l'Etat fléchés
16597											71 400,00	-21 000,00	50 400,00	Autres financements publics fléchés
95000											2 000,00	0,00	2 000,00	Recettes propres fléchées
123000	TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	3 427 353,38	4 851 668,85	379 558,15	5 231 227,00	2 272 547,77	5 817 422,73	87 779,27	5 905 202,00	1 637 600,36	4 606 709,40	6 506,53	4 613 215,93	TOTAL DES RECETTES (C)
	SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)					0,00	0,00	0,00	0,00	634 947,41	1 210 713,33	81 272,74	1 291 986,07	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Les cases contenant des tirets sont complétées automatiquement par des formules.
Ce tableau est alimenté automatiquement par les différentes lignes du tableau 3 "destination_origine" et tableau 8 "recettes_fléchées" qui sont donc à renseigner en premier lieu lors de l'élaboration du budget.

BR 2022 - Tableau complémentaire au tableau des autorisations budgétaires (n°2)

	Niveau des restes à payer au 31/12/2021 (1)	Annulation d'AE (retrait d'AE) antérieures à 2021 à solder (2)	Niveau des restes à payer au 31/12/2021 après annulation d'AE (3) = (1) - (2)	AE 2022 (4)	CP 2022 sur AE antérieures à 2022 (5)	CP 2022 sur AE 2022 (6)	Total CP 2022 (7) = (5) + (6)	Niveau des restes à payer au 31/12/2022 (8) = (3) + (4) - (7)
Fonctionnement hors personnel	336 324		336 324	1 259 437	160 398	1 219 000	1 379 398	216 363
Intervention	361 096		361 096	453 903	264 290	464 917	729 207	85 792
Investissement	692 083		692 083	1 467 887	591 629	1 154 968	1 746 597	413 373
Total	1 389 503	0	1 389 503	3 181 227	1 016 317	2 838 885	3 855 202	715 528

A minima remplir les colonnes en jaune.

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
1 Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine du territoire	207 000	207 000	227 081	219 233	4 000	4 000	4 951	4 951	443 032	435 184
1-1 Acquisition de connaissances	97 000	97 000	219 081	211 233	4 000	4 000	4 951	4 951	325 032	317 184
1-2 Administration et diffusion des connaissances	55 000	55 000	8 000	8 000					63 000	63 000
1-3 Contribution à des programmes de recherche	55 000	55 000							55 000	55 000
2 Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel	275 000	275 000	44 400	53 903	189 025	360 158	409 039	419 751	917 464	1 108 812
2-1 Surveillance du territoire et des usages	160 000	160 000	14 400	23 903			236 039	241 567	410 439	425 470
2-2 Activités de gestion et de restauration de population, d'espèces et de milieu	55 000	55 000	30 000	30 000	74 025	216 580	173 000	178 184	332 025	479 764
2-3 Activités de gestion et de restauration de patrimoines culturels et paysagers	60 000	60 000			115 000	143 578			175 000	203 578
3 Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable	398 000	398 000	267 740	260 948	143 670	199 468	222 642	314 075	1 032 052	1 172 491
3-1 Agriculture	55 000	55 000	43 780	44 188	30 963	60 963	65 642	129 115	195 385	289 266
3-2 Sylviculture	80 000	80 000			7 129	7 129			87 129	87 129
3-3 Accompagnement des acteurs sur le tourisme, loisirs et accès à la nature	60 000	60 000	66 200	59 000	65 773	85 229	142 000	169 960	333 973	374 189
3-4 Accompagnement des acteurs sur la chasse et la pêche de loisir	30 000	30 000	71 260	71 260			15 000	15 000	116 260	116 260
3-5 Accompagnement des acteurs sur l'aménagement cadre de vie et urbanisme	40 000	40 000	22 000	22 000	34 805	41 147			96 805	103 147
3-6 Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoirs-faire artisanaux	30 000	30 000	32 500	32 500					62 500	62 500
3-7 Pêche professionnelle en milieu marin									-	-
3-8 Accompagnement des acteurs sur la gestion de la ressource en eau	15 000	15 000							15 000	15 000
3-9 Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et changements climatiques	85 000	85 000	32 000	32 000					117 000	117 000
3-10 Autres actions de développement durable (déchets, APA, santé...)	3 000	3 000			5 000	5 000			8 000	8 000
4 Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs	355 000	355 000	342 514	352 555	117 208	162 581	691 309	508 572	1 506 031	1 378 708
4-1 Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire	90 000	90 000	25 000	25 000	10 238	15 914			125 238	130 914
4-2 Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics	115 000	115 000	30 000	31 469	77 092	84 060			222 092	230 529
4-3 Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public	40 000	40 000	97 646	97 646	29 878	62 607	691 309	508 572	858 833	708 825
4-4 Outils de communication de l'EPPN	110 000	110 000	189 868	198 440					299 868	308 440
5 Piloter la politique du Parc national	160 000	160 000	10 000	22 000	-	-	-	-	170 000	182 000
5-1 Animation et évaluation de la charte	90 000	90 000	10 000	22 000					100 000	112 000
5-2 Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines	40 000	40 000							40 000	40 000
5-3 Contribution aux politiques européennes et internationales	30 000	30 000							30 000	30 000
6 Gérer l'établissement public	655 000	655 000	367 702	470 759	-	3 000	139 946	499 248	1 162 648	1 628 007
6-1 Management général	200 000	200 000	32 000	32 000					232 000	232 000
6-2 Gestion financière	120 000	120 000	1 000	1 000					121 000	121 000
6-3 Fonctionnement général de l'établissement	200 000	200 000	152 159	216 199			36 150	111 759	388 309	527 958
6-4 Gestion des ressources humaines	60 000	60 000	70 694	88 166					130 694	148 166
6-5 Immobilier / logistique	75 000	75 000	111 849	133 394	-	3 000	103 796	387 489	290 645	598 883
TOTAL	2 050 000	2 050 000	1 259 437	1 379 398	453 903	729 207	1 467 887	1 746 597	5 231 227	5 905 202

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B -

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Il est demandé de n'inscrire qu'un seul chiffre par ligne correspondant à une même recette par origine. Cela permet d'éviter qu'une même origine s'impute sur deux colonnes de recettes, ce qui rend la lecture du tableau plus complexe.

Budget	RECETTES								
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total (C)
	Autre financement de l'Etat (contribution OFB)	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Etat OFB	3 489 673,00								3 489 673,00
Etat - Solde travaux siège 2021						80 000,00			80 000,00
GMF - Acompte sur DAS 2021-004 (30% 14 k€)							6 000,00		6 000,00
GMF - Solde sur DAS 2021-003 (50% 9 k€)							4 500,00		4 500,00
GMF - Acompte sur DAS 2022-032 (30% 10 k€)							3 000,00		3 000,00
Etat - plan de relance crédits 2021						863 636,40			863 636,40
Etat - crédits fléchés investissement 2022 (86 100€ + 25 000 €)						111 100,00			111 100,00
Programme Life Biodiv Est					913,16		36 900,00		36 900,00
AXA - Remboursement sinistre								2 000,00	2 000,00
Nuit des forêts									
EVA - Avoir					58,08				58,08
AXA - Remboursement cotisation assurance					1 782,44				1 782,44
IJSS + Trop perçu tickets restaurants					6 576,20				6 576,20
SIE Chaumont - Régularisation écarts et Remboursement trop perçu taxes sur salaire					6 906,92				6 906,92
IRCANTEC					150,29				150,29
TOTAL - Avoir					19,44				19,44
									0,00
									0,00
									0,00
									0,00
									0,00
									0,00
									0,00
									0,00
									0,00
									0,00
TOTAL	3 489 673,00	0,00	0,00	0,00	16 406,53	1 054 736,40	50 400,00	2 000,00	4 613 215,93

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C 1 291 986,07

TABLEAU 4
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

COMPTES	BESOINS				FINANCEMENTS				COMPTES
	CF 2021	BR1 2022	Variation BR1/BR2	BR2 2022	CF 2021	BR1 2022	Variation BR1/BR2	BR2 2022	
	634 947,41	1 210 713,33	81 272,74	1 291 986,07	0,00	0,00	0,00	0,00	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*									Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont Budget Principal			0,00				0,00		dont Budget Principal
dont Budget annexe (CBN Porquerolles)			0,00				0,00		dont Budget annexe (CBN Porquerolles)
164 "Emprunts auprès des établissements de crédit"			0,00				0,00		164 "Emprunts auprès des établissements de crédit"
167 "Emprunts et dettes assortis de conditions particulières"									167 "Emprunts et dettes assortis de conditions particulières"
168 "Autres emprunts et dettes assimilées"									168 "Autres emprunts et dettes assimilées"
274 "prêts" (hors 2741 et 2742)									274 "prêts" (hors 2741 et 2742)
423 "prêts consentis au personnel"									423 "prêts consentis au personnel"
275 « dépôts et cautionnements versés »			0,00				0,00		165 « dépôts et cautionnements reçus »
445 « Etat – taxes sur le chiffre d'affaires »	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	445 « Etat – taxes sur le chiffre d'affaires »
Cela correspond en grande partie aux demandes de versement non rapprochées d'une demande de paiement ou aux demandes de paiement non émargées lorsque le décaissement est antérieur à l'emargement	1 621,86		0,00		281,02		0,00		Cela correspond en grande partie aux demandes de versement non rapprochées d'un titre de recettes ou aux titres de recettes non émargés lorsque l'encaissement est antérieur à l'emargement
Autres décaissements non budgétaires (e1)									Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	636 569,27	1 210 713,33	81 272,74	1 291 986,07	281,02	0,00	0,00	0,00	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	636 288,25	1 210 713,33	81 272,74	1 291 986,07	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***			0,00	0,00			583 632,00	583 632,00	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)			0,00	0,00			708 354,07	708 354,07	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	636 569,27	1 210 713,33	81 272,74	1 291 986,07	636 569,27	1 210 713,33	81 272,74	1 291 986,07	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"
 (**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"
 (***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

POINT D'ATTENTION : Dans cette maquette, sont indiqués les comptes de comptabilité générale qui sont toujours mouvementés via une demande de versement et qui auront donc toujours un impact au TEF.

Ne sont pas indiqués les comptes dits « mixtes » qui peuvent être mouvementés par une demande de versement ou tout autre objet de gestion dont l'impact au TEF n'est donc pas systématique. Cette maquette constitue une aide au renseignement du TEF mais elle ne peut servir de base pour déduire le caractère budgétaire ou non de tel compte, cette notion étant désormais caduque. Les comptes indiqués ici sont ceux du plan de comptes commun des organismes publics dépendant de l'Etat applicable au 1er janvier 2016 hors comptes « en violet » spécifiques à certaines catégories d'organismes ou aux fondations universitaires (même si ceux-ci pourront, dans certains cas, être mouvementés par une demande de versement et donc avoir un impact au TEF).

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1) CF 2021	Débit (c1) BI 2022	Débit (c1) BR1 2022	Crédit (c2) CF 2021	Crédit (c2) BI 2022	Crédit (c2) BR1 2022
Opération 1	C 4...							
	C 4...							
Opération 2	C 4...							
	C 4...							
Opération 3	C 4...							
	C 4...							
Opération ...	C 4...							
	C 4...							
TOTAL			-	-	-	-	-	-

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique. **Les montants relatifs à la TVA doivent obligatoirement apparaître**

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants				PRODUITS	Montants			
	CF 2021	BR1 2022	Variation BR1/BR2	BR2 2022		CF 2021	BR1 2022	Variation BR1/BR2	BR2 2022
Personnel	1 098 493	2 050 000	-80 000,00	1 970 000	Subventions de l'Etat	2 562 690	3 489 000	223 647,00	3 712 647
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	324 963		324 963,00	324 963	<i>Dont contribution versée par l'OFB</i>		3 489 000	673,00	3 489 673,00
					Fiscalité affectée			0,00	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	783 345	1 358 932	125 466,00	1 484 398	Autres subventions			65 400,00	65 400
Intervention (le cas échéant)	175 846	981 151	-251 944,00	729 207	Autres produits	82 648		20 406,00	20 406
TOTAL DES CHARGES (1)	2 057 684	4 390 083	-206 478,00	4 183 605	TOTAL DES PRODUITS (2)	2 645 338	3 489 000	309 453,00	3 798 453
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	587 654	0	0,00	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0	901 083	-515 931,00	385 152
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	2 645 338	4 390 083	-206 478,00	4 183 605	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	2 645 338	4 390 083	-206 478,00	4 183 605

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants			
	CF 2021	BR1 2022	Variation BR1/BR2	BR2 2022
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	587 654	-901 083	515 931,00	-385 152
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	198 474	200 000	0,00	200 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	23 535		0,00	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			0,00	
- produits de cession d'éléments d'actifs			0,00	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs			0,00	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	762 593	-701 083	515 931,00	-185 152

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants				RESSOURCES	Montants			
	CF 2021	BR1 2022	Variation BR1/BR2	BR2 2022		CF 2021	BR1 2022	Variation BR1/BR2	BR2 2022
Insuffisance d'autofinancement	0	701 083	-515 931,00	185 152	Capacité d'autofinancement	762 593	0	0,00	0
Investissements	492 956	1 427 340	294 257,00	1 721 597	Financement de l'actif par l'État	634 894		831 089,40	831 089
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	8 876	1 043 636	-1 043 636,00	
					Autres ressources			0,00	
Remboursement des dettes financières			0,00		Augmentation des dettes financières			0,00	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	492 956	2 128 423	-221 674,00	1 906 749	TOTAL DES RESSOURCES (6)	1 406 363	1 043 636	-212 546,60	831 089
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	913 407	0	0,00	0	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0	1 084 787	-9 127,40	1 075 660

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants			
	CF 2021	BR1 2022	Variation BR1/BR2	BR2 2022
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	913 407	-1 084 787	9 127,40	-1 075 660
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	1 549 695	125 926	90 400,14	216 326
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-636 288	-1 210 713		-1 291 986
<i>Dont variation de la TRÉSORERIE FLECHÉE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-583 632,00</i>	<i>-583 632</i>
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	1 499 493	414 706	9 127,40	423 833
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-283 415	-157 489	90 400,07	-67 089
Niveau final de la TRÉSORERIE	1 782 908	572 195	-81 272,67	490 922

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle	Contrôle de cohérence
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	1 782 908,34	1 725 301,42	1 912 744,79	2 924 238,88	2 683 405,45	3 219 639,52	2 662 147,17	2 152 797,82	2 129 227,82	2 029 332,21	1 634 348,35	948 814,36	25 804 906,12	
ENCAISSEMENTS														
Recettes budgétaires globalisées	0,00	697 934,60	985 448,23	6 525,00	699 476,34	0,00	0,00	697 934,60	0,00	418 760,76	0,00	0,00	3 506 079,53	
Autre financement de l'Etat (contribution OFB)		697 934,60	977 108,44		697 934,60		0,00	697 934,60	0,00	418 760,76	0,00	0,00	3 489 673,00	
Autres financements de l'Etat	0,00			0,00									0,00	
Fiscalité affectée													0,00	
Autres financements publics													0,00	
Recettes propres	0,00	0,00	8 339,79	6 525,00	1 541,74								16 406,53	
Recettes budgétaires fléchées (dont plan de relance)	0,00	0,00	431 818,16	0,00	111 100,00	0,00	2 000,00	80 000,00	468 718,24	13 500,00	0,00	0,00	1 107 136,40	
Financements de l'État fléchés			431 818,16		111 100,00			80 000,00	431 818,24				1 054 736,40	
Autres financements publics fléchés								36 900,00	13 500,00				50 400,00	
Recettes propres fléchées							2 000,00						2 000,00	
Opérations non budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Emprunts : encaissements en capital													0,00	
Prêts : encaissement en capital													0,00	
Dépôts et cautionnements													0,00	
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires														
Opérations gérées en comptes de tiers :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- TVA encaissée													0,00	
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements													0,00	
A. TOTAL	0,00	697 934,60	1 417 266,39	6 525,00	810 576,34	0,00	2 000,00	777 934,60	468 718,24	432 260,76	0,00	0,00	4 613 215,93	
DECAISSEMENTS														
Dépenses liées à des recettes globalisées	57 606,92	510 491,23	405 772,30	214 290,19	260 142,27	440 155,54	374 412,54	374 841,04	367 277,04	453 173,56	503 553,09	356 515,79	4 318 231,51	
Personnel	57 606,92	171 529,19	163 343,04	134 138,92	180 671,76	178 676,20	197 933,20	203 361,70	178 896,70	201 694,22	177 111,70	205 036,45	2 050 000,00	
Fonctionnement	0,00	106 035,98	83 565,37	45 508,23	49 781,55	126 479,34	151 479,34	151 479,34	151 480,34	151 479,34	151 481,34	151 479,34	1 320 249,51	
Intervention	0,00	59 245,56	86 232,52	1 341,60	1 290,86	135 000,00		20 000,00		100 000,00	67 948,46		471 059,00	
Investissement	0,00	173 680,50	72 631,37	33 301,44	28 398,10		25 000,00		36 900,00		107 011,59		476 923,00	
Dépenses liées à des recettes fléchées (dont plan de relance)	0,00	0,00	0,00	33 068,24	14 200,00	117 336,81	136 936,81	426 663,56	201 336,81	374 071,06	181 980,90	101 377,81	1 586 972,00	
Personnel													0,00	
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	3 300,00	12 000,00		35 600,00			8 249,00		0,00	59 149,00	
Intervention						16 000,00		126 662,75		115 485,25			258 148,00	
Investissement	0,00	0,00	0,00	29 768,24	2 200,00	101 336,81	101 336,81	300 000,81	201 336,81	250 336,81	181 980,90	101 377,81	1 269 675,00	
Opérations non budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Emprunts : remboursements en capital													0,00	
Prêts : décaissements en capital												0,00	0,00	
Dépôts et cautionnements													0,00	
Autres décaissements d'opérations non budgétaires													0,00	
Opérations gérées en comptes de tiers :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TVA décaissée													0,00	
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													0,00	
B. TOTAL	57 606,92	510 491,23	405 772,30	247 358,43	274 342,27	557 492,35	511 349,35	801 504,60	568 613,85	827 244,62	685 533,99	457 893,60	5 905 203,51	
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-57 606,92	187 443,37	1 011 494,09	-240 833,43	536 234,07	-557 492,35	-509 349,35	-23 570,00	-99 895,61	-394 983,86	-685 533,99	-457 893,60	-1 291 987,58	
SOLDE CUMULE (1) + (2)	1 725 301,42	1 912 744,79	2 924 238,88	2 683 405,45	3 219 639,52	2 662 147,17	2 152 797,82	2 129 227,82	2 029 332,21	1 634 348,35	948 814,36	490 920,76		

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Il est demandé de distinguer les principales opérations fléchées en dépenses en commentaires directement dans le tableau ci-dessous ou en commentaires dans la note de l'ordonnateur.

	Antérieures à 2022 non dénouées (restes à payer sur opérations fléchées)	Prévision 2022	Prévision 2023	Prévision 2024	Prévision 2025 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		-206 135,00	-685 971,00	-635 231,00	-635 231,00	
Recettes fléchées (b)	438 096,00	1 107 136,40	584 754,60	0,00	0,00	2 129 987,00
Financements de l'État fléchés	423 796,00	1 054 736,40	575 754,60			2 054 287,00
Autres financements publics fléchés	14 300,00	50 400,00	7 000,00			71 700,00
Recettes propres fléchées		2 000,00	2 000,00			4 000,00
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	644 231,00	1 586 972,40	710 456,60	0,00	0,00	2 297 429,00
Personnel						
AE=CP						0,00
Fonctionnement						
AE		49 646,00				49 646,00
CP	9 000,00	59 149,00				59 149,00
Intervention						
AE		104 579,00				104 579,00
CP	155 003,00	258 148,00	92 360,00			350 508,00
Investissement						
AE		1 301 140,00	28 556,00			1 329 696,00
CP	480 228,00	1 269 675,40	618 096,60			1 887 772,00
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	-206 135,00	-479 836,00	-125 702,00	0,00	0,00	-167 442,00

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)			176 442			176 442
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)						0
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	-206 135	-685 971	-635 231	-635 231	-635 231	9 000

Dépenses fléchées hors plan de relance	
Fonctionnement AE	46 500,00
Fonctionnement CP	46 500,00
Intervention AE	10 000,00
Intervention CP	34 500,00
Investissement AE	183 954,00
Investissement CP	538 540,00

TABLEAU 8
Opérations liées à la mise en œuvre du Plan de relance

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Il est demandé de distinguer les principales opérations fléchées en dépenses dans le tableau ci-dessous ou en commentaires dans la note de l'ordonnateur.
Il est précisé que ce tableau 8bis doit permettre de distinguer les opérations fléchées du plan de relance, mais que ces opérations doivent également figurer dans le tableau 8 (onglet précédent).

	Antérieures à 2022 non dénouées (restes à payer sur opérations fléchées)	Prévision 2022	Prévision 2023	Prévision 2024	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		-305 939	-409 735	-409 734	
Recettes fléchées (b)	103 795	863 636,40	575 754,00	0,00	1 543 185,40
Financements de l'État fléchés	103 795	863 636,40	575 754,00		1 543 185,40
Autres financements publics fléchés					0,00
Recettes propres fléchées					0,00
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	409 734,00	967 432,40	752 195,00	0,00	1 719 627,40
Personnel					
AE=CP					0,00
Fonctionnement					
AE		3 146,00	0,00		3 146,00
CP	9 503,00	12 649,00	0,00		12 649,00
Intervention					0,00
AE		94 579,00	0,00		94 579,00
CP	155 003,00	223 648,00	92 362,00		316 010,00
Investissement					0,00
AE		1 117 186,00	28 556,00		1 145 742,00
CP	245 228,00	731 135,40	659 833,00		1 390 968,40
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	-305 939,00	-103 796,00	-176 441,00	0,00	-176 442,00

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)			176 442		176 442
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)					0
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	-305 939	-409 735	-409 734	-409 734	0

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BR1 2022	
Niveau x initiaux	1	Niveau initial de restes à payer (CF 2021)	
	2	Niveau initial du fonds de roulement (CF 2021)	1 499 493
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement (CF 2021)	-283 415
	4	Niveau initial de la trésorerie (CF 2021)	1 782 908
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée (CF 2021)	
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée (CF 2021)	1 782 908
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	5 231 227
	6	Résultat patrimonial	-385 152
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	-185 152
	8	Variation du fonds de roulement	-1 075 660
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	0
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS 0
		Variation des stocks	+ / -
		Charges sur créances irrécouvrables	-
		Produits divers de gestion courante	+
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS 216 326
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-1 291 986
	12.a	Recettes budgétaires	4 613 216
	12.b	Crédits de paiement ouverts	5 905 202
	13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	0
14	Variation de la trésorerie = 12 - 13	-1 291 986	
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	-583 632	
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	-708 354	
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	216 326	
16	Variation des restes à payer	-673 975	
16 bis	Annulation d'AE (retrait d'AE) antérieures à 2020 à solder (le cas échéant)	0	
Niveau x finaux	17	Niveau final de restes à payer	-673 975
	18	Niveau final du fonds de roulement	423 833
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-67 089
	20	Niveau final de la trésorerie	490 922
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	-583 632
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	1 074 554

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

Les cases contenant grisées sont complétées automatiquement par des formules.